

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS400/3
2 novembre 2010

(10-5803)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES PROHIBANT L'IMPORTATION ET LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS DÉRIVÉS DU PHOQUE

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par la Norvège

La communication ci-après, datée du 29 octobre 2010 et adressée par la délégation de la Norvège à la délégation de l'Union européenne¹, à la délégation du Canada et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Les autorités de mon pays m'ont chargé de demander, conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, que la Norvège participe aux consultations supplémentaires demandées par le Canada le 18 octobre 2010 dans une communication distribuée aux Membres le 21 octobre 2010, intitulée *Communautés européennes – Mesures prohibant l'importation et la commercialisation de produits dérivés du phoque* (WT/DS400/1/Add.1).

Comme vous le savez, la Norvège a demandé l'ouverture de ses propres consultations supplémentaires avec l'Union européenne au sujet des mêmes mesures (WT/DS401/1/Add.1).

De plus, la Norvège remercie l'Union européenne d'avoir accepté de tenir la première série de consultations concernant les différends DS400 et DS401 conjointement le 15 décembre 2009, et demande que les consultations supplémentaires se déroulent de la même façon.

La Norvège attend avec impatience de recevoir la réponse de l'Union européenne à cette demande.

¹ Le 1^{er} décembre 2009, le *Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne* (fait à Lisbonne le 13 décembre 2007) est entré en vigueur. Le 29 novembre 2009, l'OMC a reçu une note verbale (WT/L/779) du Conseil de l'Union européenne et de la Commission des Communautés européennes indiquant que, en vertu du *Traité de Lisbonne*, à compter du 1^{er} décembre 2009, l'Union européenne se substitue et succède à la Communauté européenne.